

MAIRIE
DE
REPLONGES



N° Délibération
D032023

Nombre de membres en
Exercice : 27
Présents : 24
Votants : 27
Pour : 27
Contre : 0

Date de la convocation :
27/01/2023

Extrait du Registre
des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de REPLONGES

Séance du 03 février 2023

L'an deux mille vingt-trois, le trois février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de REPLONGES, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation régulière du 27 janvier 2023, et sous la présidence de Bertrand VERNOUX, Maire de REPLONGES.

Présents : Monsieur Bertrand VERNOUX, Maire de REPLONGES,
M. RETY Jean-Pierre – Mme ROBIN Pascale – M. GAULIN Christian –
Mme PACCAUD Christine – M. MONTERRAT Raphaël – Maires-Adjoints,
M. CHEVRET Pascal – Mme BLANC Dominique – Mme RAVAT Ginette –
– Mme DESBROSSES Marie-Claire – Mme BOIVIN Nadine – M. MONTERRAT
Franck – M. DEVEYLE Alain – M. ALBENQUE Christophe – M. RIGAUD Denis –
M. GAILLARD Bruno – M. NILLOON Christophe – Mme BOZONNET Nathalie –
Mme DEGRANGE Valérie – M. BERRY David – Mme JOLY Christelle –
Mme BONNAT Laura – M. BATAILLARD Kévin, Conseillers Municipaux.

Absents ayant donné pouvoir : Mme FONTIMPE Catherine a donné pouvoir à
M. VERNOUX Bertrand, Mme LOURD Mathilde a donné pouvoir à
Mme PACCAUD Christine, M. MURE Julien a donné pouvoir à
M. BATAILLARD Kévin

Arrivée en cours : Mme PONCET Florence arrivée à la quatrième

Secrétaire : M. BATAILLARD Kévin

Objet de la délibération : **ADOPTION DU SCHEMA DIRECTEUR DE GESTION DES EAUX
PLUVIALES DU TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BRESSE ET SAONE**

Afin de disposer d'une politique globale, cohérente et issue des données du terrain, l'ex. Communauté de Communes du Pays de Bâgé a adopté en 2015 un schéma directeur de gestion des eaux pluviales couvrant les communes de Vésines, Asnières/Saône, Feillens, Replonges, Manziat, Bâgé-Dommartin, Saint-André-de-Bâgé et Bâgé-le-Châtel.

A la suite de la fusion, la Communauté de Communes a pris la décision de couvrir d'un schéma directeur de gestion des eaux pluviales les communes de l'ancienne Communauté de Communes de Pont-de-Vaux qui n'en disposaient pas, à savoir Boz, Ozan, Boisse, Reyssouze, Saint-Etienne/Reyssouze, Chavannes/Reyssouze, Chevroux, Arbigny, Sermoyer, Gorrevod, Pont-de-Vaux et Saint-Bénigne et ce afin :

- de dresser un état des lieux du contexte hydrologique et hydraulique de son territoire
 - de mettre à jour les plans de l'ensemble des ouvrages des eaux pluviales, réseaux, fossés, rétentions
 - d'identifier les zones des modalités préventives
- Puis, dans une seconde phase opérationnelle :
- de proposer des aménagements curatifs
 - de définir des modalités préventives

Cette étude permet à la Communauté de Communes Bresse et Saône, mais également à ses communes membres, de disposer de solutions concrètes pour permettre de réduire les problèmes de crues ou de saturation du réseau et d'appliquer des règles de gestion et de rejets des eaux pluviales adaptés à chaque parcelle.

Un schéma d'orientation d'aménagement hydraulique a aussi été élaboré pour chaque future zone de développement urbain : lotissements et zones d'activités.

Accusé de réception en préfecture
2023-02-03 10:23:03
Date de réception préfecture : 08/02/2023

Arrivé à son terme, et faisant suite aux nombreuses réunions de concertation et d'échanges, il convient désormais d'adopter, au niveau communautaire et dans chaque commune, le schéma directeur de gestion des eaux pluviales et les différents documents qu'il comprend.

Dans un souci d'uniformisation, le schéma directeur de gestion des eaux pluviales des communes de l'ex. Communauté de Communes du Pays de Bâgé sera mis à jour.

Afin de rendre le document opposable, il convient de le soumettre à l'enquête publique au niveau de chaque commune et il est proposé que la Communauté de Communes Bresse et Saône porte cette enquête pour le compte de toutes ses communes membres.

Pour ce faire, et après avoir validé le schéma directeur de gestion des eaux pluviales au niveau communautaire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- VALIDE le schéma directeur de gestion des eaux pluviales,
- AUTORISE Monsieur le Président de la Communauté de Communes Bresse et Saône à porter l'enquête publique pour l'ensemble des communes.

Pour copie délivrée conforme aux registres,
Replonges le 07 février 2023

Le Maire de REPLONGES,



Bertrand VERNOUX